

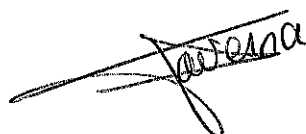
MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : M. LAUGIER			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : Mme Lopez Anne-Marie	X		
Maire : M. BRUNET Joël		X	
Conseiller municipal : Mme CHOLLET	X		
Conseiller municipal : Mme JUILLARD	X		
Conseiller municipal : M. THIBAUD	X		
Conseiller municipal : Mme VIEIRA	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme BLANC Laurie	X		
Mme CARREL Mélanie	X		
M. FONCEL Bertrand	X		
Mme GLAY-COCHE Marion		X	
Mme GUERIN Julie	X		
Mme LAKOMY Aurore	X		
Mme MICHON Céline	X		
Mme PILLIE Christine		X	
Mme ROUSSET Sophie		X	
M. SERFATY Maxime	X		
Mme TAVERNA Christelle	X		
Mme PONCIN Marie-Christine	X		
Un des maîtres du RASED :		X	
D.D.E.N : M. MIQUET	X		
D.D.E.N : Mme GOURD	X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
M. NOISSETTE		X	
Mme GROSCLAUDE Estelle	X		
Mme OUIQUE Bérengère	X		
Mme DESQUINS Stéphanie		X	
Mme DUCLOS Fanny	X		
M. FERGEAU Frédéric	X		
Mme DUJOUX Angélique	X		
M. VERCHERE Louis		X	
Mme PETITGENET Marie-Pierre		X	
M. KONG Stanley	X		
M. SAINT-ESPES Antoine		X	Suppléant
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :		X	
Médecin scolaire :		X	
Infirmier(e) scolaire :		X	
Assistante sociale :		X	
ATSEM		X	
Représentant périscolaire :		X	
Invitée : Mme LICOPOLI – Présidente du Sou des Ecoles Laïques	X		

Procès-verbal établi le 12.12.2019

Secrétaire de séance,
Mme TAVERNA

Pour les parents d'élèves,
Mme DUJOUX

La présidente,
Mme LOPEZ, directrice de l'école





1. Le nouveau Conseil d'école : Tour de table

1.1. Les enseignants :

11 enseignants titulaires sur 13 au total
Mme MICHON travaille à 75 %, complétée par Sophie ROUSSET
Mme CARREL, à 75 % également, est complétée par Maxime SERFATY
Mme TAVERNA, PEMF, est remplacée le lundi par Mme PILLIE
Mme PILLIE assure également le mi-temps sur la classe de CM2.
Mme PILLIE est titulaire du poste.

1.2. Elections des représentants des parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu par correspondance cette année **le vendredi 11 octobre 2019**.
Taux de participation cette année : 46.09 % (**46.54 %** en 2018, 40.53 % en 2017, 48,26 % en 2016, 55,43% en 2015). **10 représentants et 1 suppléant ont été élus.**

Rôle des représentants des parents d'élèves :

Les représentants des parents d'élèves sont un lien entre l'ensemble des familles et l'équipe éducative. Ils doivent se mettre à la disposition de tous les parents de l'école dans l'intérêt des élèves en général, en être le porte-parole, notamment lors des Conseils d'Ecole. Il y a autant de représentants qu'il y a de classes dans l'école.

1.3. Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) : M. MIQUET, Mme GOURD.

Rôle du DDEN : C'est le médiateur entre parents/enseignants/inspection/ personnel municipal. Il s'assure du bon fonctionnement de l'école (bâtiment, matériel...). Il a le droit de vote (une voix par DDEN).

1.4. Les prochains conseils d'école : Dates retenues :

- Mardi 17 mars 2020 de 18 h à 20 heures
- Vendredi 12 juin 2020, de 17 h 30 à 19 h 30.

2. La rentrée

2.1. Le Personnel, outre les enseignants :

- **AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire** :
Trois AVS ont été affectées sur l'école pour accompagner des élèves à besoins éducatifs particuliers après décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : Mesdames MALDINI, LEVROLD et ABDOUSSI (Temps partiel sur l'école).
- **Les ATSEM** : Mmes ALCARAZ, COULON et JURY.

2.2. Les classes :

Mme Poncin	PS/MS	14 + 15
Mme Blanc	PS/MS	18 + 12
Mme Michon	MS/GS	9 + 19
Mme Guérin	GS/CP	12 + 14
Mme Taverna	CP	28
Mme Glay-Coche	CE1	29
Mme Carrel	CE1/CE2	6 + 22
Mme Lakomy	CE2/CM1	14 + 15
M. Foncel	CM1/CM2	23 + 6
Mme Lopez	CM2	28

3. Fonctionnement de l'école

3.1 **Les changements de cette rentrée** : depuis le 4 novembre, les 3 classes maternelles ont intégré le nouveau bâtiment destiné aux classes de maternelle (PS/MS et MS/GS). Le déménagement a eu lieu pendant les vacances d'automne. Il y a plus d'espace, les lieux sont très clairs et petits et grands sont ravis. Nous remercions la Mairie.

A ce jour, les problèmes de toilettes ont été résolus (flotteurs dans les chasses d'eau, et raccordement d'une ligne de toilette au système de tuyaux). Le bâtiment est équipé du wifi. Les enseignantes souhaiteraient l'équipement des classes avec un vidéoprojecteur (ou TBI pour Mme Poncin). La mairie envisage de programmer ces achats pour 2020.

Nous souhaitons organiser une réunion avec la mairie pour échanger sur le fonctionnement, et quelques aménagements : nous demandons que le portillon entre les le bâtiment maternelle et les autres classes reste ouvert dans la journée, ainsi que celui qui permet d'accéder à la cour des maternelles).

Se pose aussi la question des livraisons. Elles sont effectuées au 61 de la rue de Cormoz. Les colis pour les classes de la maternelle pourraient être directement livrés côté salle des fêtes... Après échange avec la Mairie, nous convenons de ne rien changer (Il n'y a pas d'adresse pour l'instant pour cette entrée). Nous demanderons aux employés de la Mairie de faire les transferts si besoin.

3.2 **Règlement intérieur** : le paragraphe à modifier concerne la fréquentation scolaire : « La fréquentation scolaire est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Toutefois, pour les élèves de PS, les familles peuvent demander un aménagement portant sur un ou plusieurs après-midi ; l'objectif étant une fréquentation régulière les après-midi ». Le Conseil d'école valide cette formulation, et le nouveau règlement intérieur. Il sera distribué aux familles par le biais du cahier de liaison.

3.3 **Les réunions de classes** :

Les réunions organisées en début d'année ont pour objectif d'informer les parents sur le fonctionnement de l'école et de la classe de leur enfant.

3.4. **Le PEAC** (Projet éducatif artistique et culturel) portera cette année sur l'environnement.

4. **Sécurité** :

- Cette année : Nécessité de revoir les PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité) du fait des nouveaux locaux. Une réunion a été programmée avec Monsieur LuchinI, adjoint au Maire, et le référent sécurité de l'Inspection d'Ambérieu-en-Bugey.
- Nous avons effectué un exercice **d'alerte incendie** le vendredi 11/10/2019 à 9 h 10 :
Bilan : tout s'est bien passé, mais ralentissement pour l'évacuation d'une classe car un enfant avait des béquilles.
Temps total d'évacuation : 5'12.
- 2 autres exercices seront pratiqués avant fin 2019 : un exercice « attentat-intrusion » et un exercice risques majeurs. Pour le confinement, la maternelle utilisera la salle de sieste.
- Nous avons reçu un courrier demandant d'aller retirer des pastilles d'iode, pour l'ensemble de l'établissement, à utiliser en cas de catastrophe nucléaire. Ce sera fait dans les jours à venir.

5. **Finances et projets** :

5.1. **Finances**

Budget octroyé par la Mairie : 55 euros (dont 11 euros sont destinés aux dépenses communes : papier, consommables imprimantes...)

Coopérative scolaire : la coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) ; la coopérative scolaire assure le fonctionnement matériel de l'école à hauteur de 2000 euros.

Une cotisation annuelle de 3,60 euros par élève est demandée aux familles. Elle permet de payer les frais d'inscription à l'OCCE. Dans cette cotisation est comprise une assurance pour l'école lors du financement de sorties par la coopérative (ex : annulation d'un car...).

Les achats effectués sur le compte de la coopérative doivent être en lieu avec des projets éducatifs. Mme Michon est trésorière, et sa suppléante est Mme Poncin. Les comptes sont vérifiés chaque année.

Bilan effectué par Mme Michon, trésorière :

- Dans l'ensemble, les parents ont bien répondu à l'appel à cotisations
- Bulbes : La vente a rapporté environ 580 euros. Les bénéfices seront attribués aux classes maternelles pour l'achat de gros matériel de motricité, ou pour des jeux de cour.
- Calendriers : Vente de calendriers réalisés par les élèves de la GS au CM2.

SOU des écoles : Représenté au Conseil par **Mme LICOPOLI, présidente** élue pour cette année scolaire.

Les membres du bureau du Sou des écoles laïques pour l'année 2019-2020 sont les suivants :

- Vice-président : M. CANOVAS
- Trésorière : Mme DUHAMEL
- Vice-Trésorière : Mme BALME
- Secrétaire : Mme BASSET
- Vice-Secrétaire : Mme MEYER

Diverses manifestations organisées par le Sou des écoles, au fil de l'année, permettent de financer des sorties, les fêtes de Noël et de Carnaval et d'autres projets.

Les parents sont informés des différentes manifestations par le biais des cahiers de liaison, ou le site de l'école. Des bénévoles sont requis pour chacune d'elles. Merci à tous les parents qui se portent bénévoles.

5.2. Projets

Projets et manifestations financés et /ou organisés par le Sou des Ecoles :

- Cotisations : le montant dépasse celui des années précédentes
- Brioches : 500 brioches vendues
- Sapins : vente sur commandes
- Tombola : bonne participation pour l'instant
- Fête de Noël : cinéma pour les classes élémentaires, et conteuse pour les élèves de maternelle.

Projets financés par la Mairie :

- Bois des Brosses (6 classes, de la petite section au CP) : Découverte d'un espace : la forêt ; jeux de piste ; base de travail pour des réalisations en arts plastiques et en vocabulaire.
- Visite au Cidefage et barrage de Génissiat prévue pour 4 classes du CE1-CE2 au CM2), dans le cadre de notre thème sur l'environnement.
Demande de financement à la mairie pour le trajet en car.

Projets prévus par les enseignants :

- **Projet chorale** : présenté par Mme TAVERNA. 5 classes sont concernées (de la GS au CE2) Les répétitions ont lieu le vendredi de 13h30 à 14h30, tous les 15 jours.

Les classes de PS/MS participeront également au projet en chantant une partie des chants proposés, comme cela a été fait l'an dernier.

Un spectacle sera prévu à l'issue de ces répétitions.

Le cycle 3 prévoit également un projet-chorale qui sera bientôt mis en place.

- **Décloisonnements** : Les enseignantes de PS/MS proposent leur aide en début d'après-midi. Ils ont lieu le mardi GS et le jeudi pour les CP. Travail de compréhension ou production d'écrit. Mme Poncin prendra bientôt en charge un petit groupe de CE1 (le lundi et le vendredi)
- **Le Marché créatif de la classe de Mme CARREL** : Les élèves de la classe gèrent ce projet qui consiste à fabriquer des objets qui seront vendus avant Noël afin de récolter de l'argent pour financer des achats de livres de bibliothèque.

6. Questions des parents d'élèves destinées à la mairie

Du fait des nombreuses questions portant sur l'organisation du périscolaire, la mairie s'est réunie jeudi 14/11/2019 avec les parents d'élèves afin d'y répondre :

Réunion de préparation du 1^{er} conseil d'école 2019-2020 du 14/11/2019

Personnes présentes :

- Mairie : mesdames Juillard, Vieira et Chollet
- Parents d'élèves : Louis Verchère, Frédéric Fergeau et Angélique Dujoux

1) Serait-il possible de nous apporter des précisions/explications concernant le nouveau « traiteur » :

- **les raisons du changement de traiteur**
- **les menus : ces derniers laissent à penser qu'il y a le choix...est-ce le cas ? De plus pourquoi n'y a-t-il plus d'entrées.... surtout que le coût du repas est resté identique (enfin a même augmenté) ?**

Tous les 3 ans un appel d'offres doit être lancé. Les 3 années s'étaient écoulées. Cela est réalisé sur un site et tous les traiteurs, prestataires, peuvent répondre.

Depuis le lancement de la cantine Bourg Traiteur était le fournisseur/traiteur.

Dernièrement des remarques avaient été faites à Bourg traiteur (fruits gelés, repas manquants...). Le traiteur a été reçu à 2 reprises mais n'a pas tenu compte de ces remarques, tout du moins les mêmes problèmes se sont reproduits.

Il y a eu 2 réponses à l'appel d'offres, celles de RPC et de Bourg Traiteur. Etant donné l'absence d'effort de Bourg traiteur pour faire en sorte que ce que la mairie lui reprochait ne se reproduise plus, RPC a été retenu.

Bourg traiteur est davantage traiteur que « restaurateur scolaire » alors que RPC est un « restaurateur scolaire ».

Ils ne font que cela, ils confectionnent 36000 repas par jour. La mairie a fait le choix de signer un contrat d'un an seulement pour commencer.

RPC prévoit un plat bio par jour.

Ce prestataire a répondu au cahier des charges dans sa totalité.

La mairie a choisi le menu « bistrot » c'est-à-dire sans entrée mais avec tous les jours 1 légume vert ET un féculent. Il n'y a pas moins à manger, la quantité reste identique, c'est juste qu'il n'y a pas de distinction entrée/plat.

Deux mois après le démarrage, la mairie remarque qu'il y a moins de gaspillage (les entrées étaient jusqu'à présent souvent jetées).

Il n'y a plus de plat sans ou avec porc, c'est plus largement avec ou sans viande, pour des raisons notamment d'organisation. Les familles ont fait leur choix en début d'année scolaire par conséquent le menu sans viande est toujours servi aux mêmes élèves.

Enfin, pour répondre aux obligations gouvernementales, il est servi un menu végétarien par semaine

Sur la question du coût, le prix n'a pas baissé du fait d'une nouvelle embauche pour renforcer l'équipe du personnel de cantine et parce que le repas n'a pas diminué en quantité malgré l'absence d'entrée qui pourrait le laisser croire.

A partir de janvier 2020 les repas seront préparés sur la commune d'Ambronay.

Des glaces pourront être proposées en dessert car RPC dispose d'un congélateur.

2) L'accès à la cantine pour la petite section demeure un sujet important à la lecture des questionnaires retournés par les parents : où en est la réflexion sur ce sujet ? Surtout que l'école devient obligatoire pour les enfants de 3 ans

3) La mairie a-t-elle véritablement le droit de refuser l'accès à la cantine aux élèves de petite section ?

L'accès à la cantine des enfants de 3 ans de petite section impliquerait un ou plusieurs recrutements qui ne seraient pas sans incidence sur le coût du repas. De plus, en termes de locaux cela poserait problème.

Cela semble très compliqué mais la mairie est tout de même toujours en phase de réflexion.

Un 2^{ème} bus a été mis en place et crée une dépense supplémentaire par rapport à l'année dernière : cela compromet d'autant plus cet accès de la cantine aux élèves de petite section. Pour information le 2^{ème} bus coûterait 60 € par jour.

La mairie va encore se renseigner mais à priori le service de restauration scolaire n'est pas obligatoire pour l'école maternelle. Il y aurait un flou juridique d'après la mairie...

4) Il avait été évoqué, lors d'une réunion organisée par la mairie, la mise en place d'un éventuel badge ou code pour l'accès à la garderie : y a-t-il eu des avancées sur le sujet ?

En effet le système d'ouverture des portes pour la garderie toutes les 30 minutes et uniquement toutes les 30 minutes revient systématiquement dans les propos des parents d'élèves. Ces derniers souhaiteraient un peu plus de flexibilité

Un badge n'est pas souhaité car il faudra gérer des pertes inévitables qui sont de plus source d'insécurité. De plus en cas de cambriolages tous les parents seront visés. La programmation des badges, les risques de pannes n'encouragent pas sa mise en place.

L'idée a été abandonnée.

Quant à celle d'un code, elle a également été écartée pour les mêmes raisons. Et puis ce serait la porte ouverte à des allées et venues non justifiées.

Quant à l'ouverture pour la garderie toutes les 30 minutes, cela ne changera pas notamment pour éviter au personnel de passer son temps à ouvrir aux parents.

5) Concernant la garderie du matin et du soir, pouvez-vous nous expliquer la « nouvelle organisation » ? Par exemple n'y a-t-il bien plus qu'un seul lieu de garderie ? La cantine a-t-elle été agrandie faisant que la salle de la garderie du soir de l'année dernière ne peut plus être utilisée ?

Il n'y a plus qu'un espace de garderie, le second espace a servi à l'extension de la cantine.

La hausse de fréquentation de la garderie amène l'effectif moyen à 50 enfants, que ce soit le matin ou le soir. Cela est beaucoup pour un seul et même Préfabriqué en termes de bruit, de confort, de sécurité... mais la mairie avoue avoir été bien occupée avec la construction du nouveau bâtiment pour la maternelle et va pouvoir maintenant se pencher sur le sujet. E préfabriqué à côté de celui qui accueille la garderie actuellement est déjà envisagé pour désengorger le premier.

6) S'il y a bien une seule garderie, est-ce qu'au niveau sécurité le nombre important d'enfants dans un seul préfabriqué est acceptable ? L'espace est-il suffisant ? Des salles non utilisées pourraient-elles faire office de garderie ?

La mairie va regarder si en termes de sécurité, 50 enfants dans un préfabriqué est admis.

La cantine devait être agrandie puisque sa fréquentation a augmenté également : 150 enfants par jour en moyenne. Pour information, les préfabriqués appartiennent à la mairie, ils ont été achetés.

Trois personnes encadrent les enfants : il n'y aurait pas d'obligation au niveau de l'encadrement contrairement aux accueils de loisirs, crèches qui imposent tant d'encadrants pour tant d'enfants...

La difficulté qui se pose déjà, si le 2^{ème} préfabriqué était utilisé pour la garderie, est le fait qu'en termes d'équipements, de mobilier il ne reste plus rien, des achats s'imposeraient, toutefois la mairie annonce que ces achats seront effectués. La mairie voulait attendre de voir ce que les enseignants de maternelle allaient vouloir prendre pour équiper/meubler leurs classes.

La question du personnel, si la garderie se fait dans 2 salles différentes, va être étudiée également.

7) La position de la mairie a-t-elle changé quant à la question de la formation du personnel qui encadre la cantine et/ou la garderie ? En plus de la formation obligatoire relative à l'hygiène

Des formations sont proposées et suivies chaque année par le personnel titulaire, et pas uniquement sur la thématique de l'hygiène (formation autour du handicap par exemple...). Le personnel contractuel, présent en majorité, ne suit actuellement pas spécialement de formations par contre...

8) Serait-il possible d'obtenir un organigramme (avec ou sans photos) du personnel de mairie (cantine / garderie) à chaque rentrée scolaire (ou quand changement de personnel). Cette question avait déjà été posée et ne semblait pas poser problème

Sur le site de la mairie il doit y avoir cela. Il manque peut-être 2 personnes : la mairie va vérifier si le site est à jour.

9) Serait-il possible de faire un bilan aux parents (de manière mensuelle ou à la fin d'une période...) concernant le comportement de leurs enfants à la cantine notamment ? (bilan global ou plus précis en évoquant les éventuelles croix (leur nombre et leurs raisons)

Il a été décidé que dorénavant, un mauvais comportement impliquera automatiquement l'envoi d'un mail aux parents. Des mails arriveront avant d'en arriver à une convocation.

Chaque membre du personnel réagit différemment aux mauvais comportements des élèves : certains avertissent plusieurs fois avant une éventuelle sanction (croix ou mail aux parents), d'autres avertissent moins avant d'agir...

Chaque début d'année la mairie rappelle au personnel de surveiller leur langage...

La mairie estime, qu'au vu des comportements de certains élèves pendant le temps de cantine, les croix mises sont sûrement justifiées. Une croix pour une fourchette qui tombe par terre peut paraître excessive mais il y avait peut-être un « historique »...

Enfin, la mairie indique que les contextes familiaux sont pris en compte par le personnel de mairie.

10) Les 2 salles de classes non occupées dans la nouvelle école maternelle vont-elles pouvoir être utilisées, même ponctuellement, par les enseignants ? Seront-elles accessibles ?

La mairie a souhaité que cette question soit posée en conseil d'école le lendemain car elle concerne les enseignants.

En conseil d'école voici la réponse qui a été donnée : les 2 classes libres resteront libres pour accueillir les futures classes qui ouvriraient.

11) Suite notamment au cambriolage qui a eu lieu dans la classe de Mme Carrel, des mesures supplémentaires ont-elles été prises afin d'éviter que cela ne se reproduise ? Si oui lesquelles ?

La mairie tient à signaler que si le personnel enseignant et de mairie ne respecte pas les consignes à savoir actionner l'alarme, fermer les portes de secours et ranger les ordinateurs chaque soir dans le local prévu à cet effet, aucun autre système de sécurité supplémentaire ne sera utile. La mairie confirme que les PC volés (ils n'ont pas tous été volés) ne seront pas remplacés.

12) Y a-t-il déjà eu un diagnostic relatif à l'amiante pour l'ensemble de l'établissement scolaire (dont le toit du préau qui se désagrège...) ?

La mairie pense que du moment où l'on n'effectue pas de travaux, que l'on ne touche pas aux locaux/ équipements existants il n'est pas nécessaire d'effectuer un diagnostic-amiante. La mairie va tout de même s'en assurer.

13) Serait-il possible de mettre en place un système plus flexible pour le bus (réservation sur le même principe que la cantine/garderie) sans devoir payer un forfait complet quand les besoins de ce service sont peu importants par exemple ?

Un 2^{ème} bus a été mis en place car les effectifs en août 2019 s'annonçaient à 74-75 enfants en moyenne. Philibert n'a plus eu le droit d'utiliser les bus à 78 places, et, la solution envisagée de taxi pour venir en complément du 1^{er} bus n'a pu se concrétiser car la mairie n'en a pas trouvé.

La mairie indique ne pas pouvoir aligner le mode de réservation du bus sur le mode de réservation de la garderie/cantine... car les contraintes ne sont pas les mêmes. De plus un engagement des familles est indispensable, la mairie s'engageant de la même manière auprès de la compagnie de bus.

Enfin une inscription par période plutôt que par trimestre est plus risquée dans le sens où les occasions d'oubli seraient ainsi plus nombreuses.

Pour information un accompagnateur est présent dans le bus où se trouvent les maternelles pour l'instant mais il n'est pas exclu qu'il y ait un second accompagnateur pour le 2^{ème} bus (c'est parfois déjà le cas) ce qui augmentera le temps de travail de l'accompagnateur et donc le coût salarial supporté par la mairie.

14) Un enseignant est présent au portail à chaque ouverture de ce dernier : est-il prévu la présence d'un enseignant ou d'un employé communal au portail de la nouvelle école maternelle ? (dans un souci de sécurité /intrusion...)

La mairie a souhaité que cette question soit posée en conseil d'école le lendemain.

L'accueil des classes de maternelle se faisant dans les classes (cf le règlement intérieur de l'école), il sera proposé que ce soit une ATSEM qui soit au portail.

15) D'ailleurs comment fonctionne le portail de cette nouvelle école (ouverture / fermeture) ?

Les personnes travaillant dans ce bâtiment disposent d'un badge, quant aux parents une sonnette est à leur disposition.

7. Questions des parents d'élèves posées à l'équipe enseignante

1) Serait-il possible qu'une seconde réunion de classe ait lieu en fin d'année scolaire ?

Dans certaines classes, une deuxième réunion a déjà eu lieu :

- PS (juin et septembre)
- classes de CP et CE1 : accueil des parents pour la restitution des résultats des évaluations nationales qui ont eu lieu en ce début d'année
- Classe de Mme Carrel, du fait du déménagement (Réunion hier soir).

En ce qui concerne les autres classes, lorsque des projets particuliers voient le jour ou pour toute autre raison, les parents sont invités dans les classes.

Les enseignants reçoivent également les parents d'élèves à titre individuel dès que cela est nécessaire.

Il est à noter que lors des réunions de début d'année, nous avons déjà un grand nombre de parents absents.

Les réunions en toute fin d'année scolaire ne nous apparaissent pas vraiment nécessaires.

2) Concernant les « exercices de confinement »... est-ce que tout a été organisé/revu du fait de l'ouverture de la nouvelle école maternelle ?

La directrice doit repenser l'organisation de ces exercices et revoir les PPMS (Plans particuliers de mise en sécurité) puisqu'il y a un bâtiment de plus. Pour les exercices, il faudra faire appel à du personnel de la Mairie (2 personnes).

L'école fait-elle un suivi des élèves partis au collège ?

Pas de suivi particulier de la part des enseignants, l'école reçoit les bulletins des premiers trimestres de la part du collège et en cas de problèmes avec certains élèves, le collège prend systématiquement contact avec la directrice pour parler de l'élève. La directrice et l'ensemble des enseignants rappellent que les élèves de Château Gaillard sont connus pour avoir un bon niveau scolaire à l'entrée en 6^{ème}.

8. Questions non posées en conseil d'école car déjà posées l'année dernière ou les années précédentes, ou car les réponses étaient connues par les parents d'élèves élus

1) Pourquoi les photos de classe sont réalisées aussi tardivement dans l'année ? Il serait apprécié par certains parents de pouvoir mettre des visages sur les prénoms/noms des enfants qui partagent la classe/l'école de leurs enfants. De plus le calendrier perd du coup de son intérêt...

La date est décidée par les enseignants en fonction des disponibilités du photographe. De plus le photographe pense que le printemps est une bonne période car il y a plus de chance d'avoir du beau temps et car la rentrée est déjà bien chargée en termes de dépenses pour les parents, d'organisation pour l'école...

2) Des parents se plaignent de classes surchargées empêchant les enseignants de pouvoir consacrer du temps à chaque enfant

Cf lettre jointe de l'Inspection académique en réponse à l'un des courriers des parents d'élèves qui ont multiplié les actions, continuent et continueront de mener des actions, pour obtenir l'ouverture d'une 11^{ème} classe.

3) Des familles aimeraient savoir si la mairie a été active pour l'ouverture de la 11^{ème} classe

Mairie, parents d'élèves et enseignants ont tous œuvré pour tenter d'obtenir cette ouverture.

4) Des parents souhaiteraient un préau vers le portail pour attendre leurs enfants

Cette question, relevant plus du confort des parents que des enfants, n'a pas été posée au conseil d'école

5) Il a été demandé si le bus pouvait être décommandé : cela n'est pas possible

6) Le goûter dans la classe des PS/MS suscite des interrogations : nous invitons les parents à se rapprocher de l'enseignante concernée

7) Le fait qu'il n'y ait pas eu de visite du nouveau bâtiment accueillant la maternelle par les parents, avant la rentrée de novembre et donc avant le 1er jour d'occupation des locaux s'explique par le fait que les travaux n'étaient pas terminés.

Nous profitons de ce compte-rendu pour rappeler aux parents que le « petit » parking à l'entrée de l'école est réservé aux enseignants et qu'il s'agit d'un accès Pompiers.

Enfin l'ensemble des personnes présentes au conseil d'école (Mairie, enseignants, parents d'élèves, Sou des écoles...) remercient et soulignent l'implication et l'efficacité des enseignants, ATSEM et personnel de service dans le déménagement des classes maternelles pendant leurs congés pour pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions. MERCI A TOUTES ET A TOUS.

Fin de la réunion à : 19 h 25